

L'an deux mille vingt et un, le 04 Octobre à 20 h 00, dans le lieu habituel de ses séances, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Madame le Maire, Catherine BARTHELET.

Etaient présents		
BARTHELET Catherine	FUMEY Françoise	RICLOUX Benoît
BAULIEU Matthieu	GHARBI Stéphanie	SUE Hélène
BELOT François	JEANGUYOT Florence	SUE Julien
BOUCHEY Martine	JEANNOT Laurence	TERRAZ-LADERRIERE Fanny
CUSINATO Françoise	MOULIN Cyril	VARCHON Daniel
Etaient absents excusés		
BINDA Gilles a donné procuration à BARTHELET Catherine		
CLAIRONNE-MOUYOKI Alexandra a donné procuration à CUSINATO Françoise		
MEGUENNI-TANI Hassem a donné procuration à GHARBI Stéphanie		
VUILLEMIN Emmanuel a donné procuration à TERRAZ-LADERRIERE Fanny		

**Ouverture de la séance à 20 h 00.**

**01 - Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal précédent et désignation du secrétaire de séance**

Après en avoir pris connaissance, les Conseillers Municipaux valident le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 06 Septembre dernier, et désigne comme secrétaire pour la séance de ce jour, Monsieur Daniel VARCHON.

François BELOT, arrivé en retard, n'a pas pris part au vote de la présente délibération.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18	0	0

**02 – GBM – Modification n° 1 du PLU de PELOUSEY**

Depuis la prise de compétence PLUi entrée en vigueur le 27 mars 2017, le Grand Besançon est l'autorité compétente pour conduire les procédures d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme communaux.

Etant désormais l'autorité décisionnelle en matière de planification il assure, à ce titre, la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des procédures.

La commune de Pelousey a sollicité Grand Besançon Métropole afin d'engager une modification de son plan local d'urbanisme en vue de modifier les règles des articles UA8, UA11, UB7, UB8, UB11, 1AUB8, 1AUxa8, N2 et N10, et pour supprimer les emplacements réservés n°1, 8 et 9, conformément aux dispositions de l'article L. 153-36 du code de l'urbanisme.

Après avis favorable du comité de suivi PLUi, Madame la Présidente de Grand Besançon Métropole a décidé d'engager une procédure de modification n°1 du PLU de la commune de Pelousey.

Historiquement, la commune de Pelousey dispose d'un plan local d'urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal du 10 février 2014. Il a à ce jour fait l'objet:

- d'une procédure de modification simplifiée n°1, approuvée en date du 09 janvier 2017 ;
- d'une mise à jour n°1, approuvée en date du 28 juin 2019.

La présente procédure constitue donc la première modification, soumise à enquête publique, conformément à l'article L153-41 du code de l'urbanisme.

Dans ce cadre et conformément à l'article L. 153-40 du Code de l'Urbanisme, Grand Besançon Métropole sollicite l'avis de la commune sur les évolutions envisagées de son PLU.

Après exposé du rapport de présentation de GMB relatif à la modification n° 1 du PLU de la commune de Pelousey,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la modification du PLU de Pelousey, selon la présente précisée ci-dessus.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

### 03 – GBM – Actualisation de la convention du dispositif d'Aide aux Communes

Le dispositif d'aide aux communes a été adopté en conseil communautaire le 15 juin 2016, puis modifié le 24 mai 2018.

Par délibération du 3 Septembre 2018, la commune a adhéré au niveau 2B de ce dispositif, comprenant :

- l'accompagnement pour les projets d'investissements,
- l'accompagnement pour la commande publique,
- l'accompagnement sur les questions juridiques,
- le conseil en Energie Partagée CEP,
- l'expertise informatique « num@ire »,
- le prêt / l'installation de matériel évènementiel.

A ce jour, le dispositif évolue pour prendre en compte le développement de services communs, à savoir :

- l'accompagnement en matière d'urbanisme pré-opérationnel (études de faisabilité et études préalables nécessaires à la mise en œuvre de projet),
- l'accompagnement en matière de politique et d'action foncière (recours à l'expertise d'agent de la Direction Foncière Topographe de GBM pour du conseil ou un accompagnement en stratégie ou/et acquisition foncière),
- l'accompagnement pour des missions en matière d'emploi et compétences, dont le service de remplacement temporaire des secrétaires de mairie.

Le dispositif d'Aide aux Commune fonctionne selon 3 niveaux d'intervention :

- Niveau 1 – partage d'informations – accessible à toutes les communes de GBM sans participation financière
- Niveaux 2A et 2B - conseils et prêt de matériel – forfait de 0.34 € / habitant / an pour les missions de niveau 2A et de 2.91 € / habitant / an pour les missions de niveaux 2B
- Niveau 3 – mise à disposition de moyens – niveau accessible aux communes ayant signé une convention de niveau 2B – le remboursement des frais de fonctionnement du service s'effectue sur la base du coût de fonctionnement (pour le service de remplacement le coût est arrêté à 30 € / heure)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve le projet de nouvelle convention de services communs entre GBM et ses communes membres et certains syndicats de communes dans le cadre du dispositif d'aide aux communes,**
- **Acte que les tarifs sont fixés et actualisés annuellement par délibération du Conseil Communautaire du Grand Besançon,**
- **Se prononce favorablement sur l'adhésion de la commune au dispositif d'aide aux communes au niveau 2b**
- **Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et s'engage à inscrire les crédits nécessaires.**

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

### 04 – Assiette, dévolution, destination des coupes de l'année 2022

Vu le Code forestier et en particulier les articles, L112-1, L121-1 à L121-5, L124-1, L211-1, L212-1 à L212-4, L214-3, L214-5, D214-21-1, L214-6 à L214-11, L243-1 à L243-3, L244-1, L261-8.

#### **Exposé des motifs :**

Stéphanie Gharbi rappelle au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de PELOUSEY, d'une surface de 151.61 ha étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du Régime forestier ;

- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil Municipal et arrêté par le préfet en date du 17/03/2011. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, elle invite le Conseil municipal à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 2021 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées des parcelles 6j, 7j, 13p, 14af et 29r et des chablis.

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;

Considérant le tableau d'assiette des coupes présenté par l'ONF pour l'année 2022 ;

Considérant l'avis favorable du comité consultatif bois ;

### 1. Assiette des coupes pour l'année 2022

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF présente pour l'année 2022, l'état d'assiette des coupes annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuvé l'état d'assiette des coupes 2022 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

### 2. Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

#### 2.1 Cas général :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

	EN VENTES PUBLIQUES (adjudications) (1)					EN VENTES GROUPEES, PAR CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (3)		
	(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences) En bloc et sur pied	En futaie affouagère (2)	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure	Grumes	Petits bois	Bois énergie
Résineux		X						
Feuillus		Essences :	Essences :	X	X	Grumes	Trituration	Bois bûche Bois énergie
			Chênes et feuillus divers			Essences : Hêtre	Charme	

(1) Pour les lots de plus de 3 000 € vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les coupes vendues en bloc et sur pied et de 1% pour les autres coupes. Si la commune refuse l'escompte, elle devra prendre une délibération spécifique.

(2) La découpe des futaies affouagère est fixée aux clauses territoriales de l'ONF (découpe standard). Si la commune souhaite déroger à cette clause, elle devra prendre une délibération spécifique.

- Pour les contrats d'approvisionnement (3), donne son accord pour qu'ils soient conclus par l'ONF qui reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées, conformément aux articles L.214-7, L.214-8, D.214-22 et D214-23 du Code forestier ,

Nota: La présente délibération vaut engagement de vendeur aux conditions passées entre l'ONF et les acheteurs concernés ; la commune sera informée de l'identité des acheteurs et des conditions de vente au plus tard 15 jours avant le lancement des travaux d'exploitation.

- Autorise Madame Le Maire à signer tout document afférent.

## 2.2 Vente simple de gré à gré :

### 2.2.1 Chablis :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de vendre les chablis de l'exercice en bloc et façonnés

Et souhaite une vente de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant ;

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

### 2.2.2 Produits de faible valeur :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faible valeur des parcelles suivantes : **6j, 7j, 13p, 14af et 29r** ;
- Donne pouvoir à Madame Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- Autorise Madame Le Maire à signer tout document afférent.

## 2.3 Délivrance à la commune pour l'affouage :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Destine le produit des coupes des parcelles **6j, 7j, 13p, 14af et 29r** à l'affouage ;

<b>Mode de mise à disposition</b>	Sur pied	Bord de route
<b>Parcelles</b>	<b>6j, 7j, 13p, 14af et 29r</b>	

- Autorise Madame Le Maire à signer tout autre document afférent.

Une délibération spécifique à l'affouage arrête son règlement, le rôle d'affouage, le montant de la taxe et les délais d'exploitation et de vidange, et désigne les trois bénéficiaires solvables (garants).

## **3. Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure**

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre ;
- Autorise Madame Le Maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

### **05 – FORET – Devis ONF assistance à exploitation**

L'ONF a présenté un devis d'assistante à exploitation de petits bois résineux d'un montant de 2 870 € 00 HT, soit 3 444 € 00 TTC.

Ce devis correspond à l'encadrement pour l'exploitation de bois d'œuvre feuillus et de bois d'industrie / énergie feuillus, soit le suivi et la réception de travaux réalisés sur les parcelles 19p et 26r.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis de l'ONF et autorise Madame le Maire à le signer ainsi que tous les documents liés à ce dossier.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

### **06 – FORET – Travaux de bucheronnage**

La société NJC FORET a présenté un devis d'un montant de 12 860 € HT concernant l'abattage, le débardage, le câblage et le bucheronnage, de bois situés sur les parcelles 19 p et 26 r.

Après présentation de ce devis par Stéphanie GHARBI, le Conseil Municipal le valide et autorise Madame Le Maire à le signer.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

## **07 – Finances – Budget des locaux commerciaux – Décision Modificative n° 1/2021 – Ouverture de crédits – taxes foncières**

Afin de pouvoir régler le montant de la taxe foncière 2021 réclamé par le centre des impôts, une décision modificative est nécessaire sur le budget des locaux commerciaux.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61528 : Autres bâtiments		600.00 €
D 63512 : taxes foncières		457.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>1 057.00 €</b>
R 7588 : Autres		1 057.00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante</b>		<b>1 057.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la décision modificative présentée ci-dessus.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

## 8 – Questions diverses

- La locataire de la commune, Cy'mill coupe demande l'autorisation d'accueillir dans son salon une prothésiste ongulaire. Le bail stipule actuellement une activité unique. Après échanges, il est donc proposé d'étudier avec elle l'évolution du bail afin d'encadrer au mieux cette deuxième activité qui pourrait s'organiser autour d'une sous-location. Le conseil devra valider la proposition finale.
- Aurore Baulieu sollicite l'autorisation d'installer un distributeur à œufs bio (nouvelle activité de la ferme de Fontaineaux) sur le domaine public au centre du village. Après discussions, il est proposé que l'installation se fasse sur le parking de l'école vers la chaufferie de l'église mais cela devra se faire en respectant la fresque etc... Il est donc demandé un visuel du distributeur, son envergure et les besoins de raccordement. Une convention d'utilisation du domaine public devra être signée avant toute installation.

## Informations diverses

### Grand Besançon Métropole

- Deux réunions de comités de secteur sont prévues cette semaine sur la thématique du transport (révision du plan des mobilités), le schéma directeur des pistes cyclables et la taxe d'aménagement. Les informations seront transmises lors du prochain conseil.
- Suivi des travaux assainissement : ils ont été réalisés aux Essarts. Ces travaux ont permis à la fois de rétablir une pente qui n'existait pas et engendrait des problèmes de plus en plus fréquents de monter en charge des réseaux ainsi que de supprimer un coude à angle droit qui ne favorisait pas non plus les écoulements... Cet aménagement se situant en bordure de ruisseau de la Noue, on comprend tout l'intérêt d'éviter tout refoulement...

### Informations des référents communaux

- François Belot et Benoit Ricloux évoquent le suivi du chantier de la salle Saint-Martin : des réseaux enterrés ont été découverts au début des travaux, ils ont engendré un retard d'exécution et impliqueront un avenant au marché qui sera évoqué lors du prochain conseil. Les travaux devraient se terminer sous 15 jours.

Les travaux de la cour d'école sont programmés pendant les vacances d'automne. Il est proposé d'associer les enfants de l'école pour la plantation des arbustes.

Enfin, les travaux de réalisation d'un escalier pour relier la rue du Chanot à l'arrêt de bus de la grande rue seront conduits fin octobre, début novembre.

- Les deux adjoints évoquent également la problématique de la route de Champagny qui se dégrade. Les employés rebouchent régulièrement les trous avec de l'enrobé à froid en attendant les travaux prévus en 2022 ou 2023, selon la décision qui sera prise en comité de secteur ouest GBM. Il faut rappeler l'opération d'entretien menée au printemps et qui a été mise à mal par les intempéries de l'été. La DDT (Direction Départementale des Territoires) a validé le fait que nos travaux de remise en état des fossés d'eaux pluviales peuvent se conduire, avec bienveillance de l'entreprise, mais sans autorisation spéciale. Benoit Ricloux a donc relancé l'entreprise retenue pour qu'elle intervienne au plus vite. Un échange est prévu aussi avec l'agriculteur pour le sensibiliser à ces travaux...
- Hélène Sue est heureuse de montrer le bon à tirer du Trait d'Union qui sortira donc en couleur et a bénéficié de l'intervention d'une infographiste. Les élus découvrent et sont pleinement satisfaits !
- Françoise Fumey informe des échanges au niveau du SIEVO (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Ognon) : elle propose de partager une plaquette très bien faite évoquant le suivi de la qualité et du prix de l'eau dans le prochain Tarif d'Union. Le SIEVO propose des visites pédagogiques et serait content d'accueillir l'école de Pelousey, la proposition sera transmise. Le paiement en ligne ainsi que la mensualisation demandée par des usagers sont à l'étude.

Par ailleurs, une information concernant les risques de leptospirose transmis par les ragondins sera aussi affichée à la lagune. Toutes les stations d'épuration sont concernées par ce problème, il est donc important d'agir de concert

- Urbanisme : Julien Sue explique qu'il y a un peu moins de dossiers à traiter en ce moment mais qu'il en profite pour faire du classement et suivi de chantier.

### **Actualité des comités consultatifs et pilotage**

- Nouveaux projets – restructuration du périscolaire : Benoit Ricloux expose l'avancée des discussions du groupe, les réflexions en cours et présente les premiers plans projet. Un échange sera programmé avec les principaux utilisateurs de la salle que sont l'association des Francas, l'ALE et la bibliothèque afin de vérifier que les évolutions envisagées correspondent bien à leur besoin et répondent à leurs attentes. La prochaine réunion permettra déjà d'aborder les chiffrages.
- Bois/forêt : Stéphanie Gharbi relate le suivi du dossier pour la création du chemin forestier, les travaux prévus l'année prochaine selon les délibérations prises ce jour.
- Environnement : Il est envisagé de transférer le point de retrait « Place du local » dans la boutique de la ferme de Fontaigneaux, à suivre...
- Fleurissement : La visite de l'exposition des jardins de la saline Royale d'Arc et Senans organisée par le département a été très appréciée par les bénévoles.

### **Ecole**

- Plusieurs petits travaux ont été réalisés : installation d'un écran, d'un vidéo projecteur, acquisition de quelques nouvelles chaises en maternelle et installation du WIFI, accompagnement à la prise en main des nouveaux ordinateurs...

Le taux d'incidence au covid 19 est encore trop élevé malheureusement, les enfants devront garder le masque en classe.

### **Périscolaire**

- Les tables et chaises viennent d'être livrées : elles sont plus hygiéniques, pratiques pour les enfants (assises avec dossier) et plus faciles à déplacer pour les animateurs et utilisateurs de la salle.
- 50 enfants des Francas des Sapins de Besançon ont été accueillis en extérieur pour une découverte des jardins, participer à la récolte de graines et fabriquer du jus de pomme.
- Le projet matériauthèque se poursuit aux Francas : Florence Jeanguyot informe de la poursuite des échanges fructueux avec les animateurs.

### **Autres informations diverses**

- Stéphanie Gharbi relate son entretien avec l'association de Thise Nala, Mystic, et Cie qui apporte son soutien à la commune pour gérer la prolifération des chats. Jusqu'à présent, des interventions ponctuelles permettaient de faire face mais la commune s'est retrouvée en difficulté avec la gestion en même temps de plusieurs portées de 6 chatons abandonnés en différents endroits... Heureusement, nous pouvons compter sur le soutien de quelques habitants que nous remercions pour organiser leur capture et placement. Un document sera distribué prochainement pour présenter les obligations des propriétaires, le coût pour la commune de la gestion de cette population errante, les moyens dont elle dispose... Une délibération sera également proposée pour acter le partenariat avec la clinique vétérinaire de Pirey, l'association et le refuge qui se situe malheureusement à Frambouhans, tous les refuges en proximité étant saturés...
- Maire et adjoints ont reçu et vont continuer à recevoir en mairie des habitants afin d'aborder différents sujets à la demande de la commune ou des habitants : les travaux de finition du lotissement du Chantot, la circulation et son impact dans la grande rue et la rue de Champagny, la problématique des chats errants, la divagation des chiens, la nouvelle loi climat et résilience et son impact sur le foncier, les souhaits de pistes cyclables, etc...
- Le commandant du groupement de la gendarmerie du Doubs nous informe du dispositif de gestion des événements (DGE) qui est en œuvre depuis mai. Il évolue à nouveau à la suite d'une première expérimentation : les unités territoriales seront mobilisées de jour et les interventions basiques seront gérées la nuit par les patrouilles DGE. Elles seront renforcées le week-end et, en cas d'urgence, appuyées par les unités territoriales.
- Un tract délirant a été distribué dans certaines boîtes aux lettres de Pelousey mais aussi dans d'autres villages et dans certains commerces de la zone d'Ecole-Valentin. La gendarmerie s'est saisie de cette affaire et a appréhendé les auteurs.
- Plusieurs interventions ont eu lieu sur nos fontaines : celle du Terne coule à nouveau (elle était obstruée par de la boue), la fontaine lavoir s'est arrêtée de couler quelques jours car il n'y avait pas assez d'eau dans sa réserve, enfin une opération pour la fontaine Mozzagogna est programmée mais elle nécessite l'accord d'un riverain pour le passage du matériel...



- Stéphanie Gharbi expose une nouvelle répartition des tâches des agents afin de mieux répartir leur travail (éviter trop de changement de site) et de mieux correspondre aux besoins. Ces nouveaux aménagements et renfort apporté en ménage satisfont particulièrement les intervenants de la maison de la Noue et des écoles, bâtiments les plus fréquentés.
- Daniel Varchon explique que l'acquisition d'un panneau photovoltaïque de 100w (au lieu de 50) est nécessaire pour fiabiliser le fonctionnement du radar pédagogique mobile. Julien Sue se propose aimablement pour replacer les deux radars qui ont été percutés visiblement par un camion.
- 1 pacs a été signé en septembre

### **Vie Associative**

- François Belot relate la rencontre des présidents.es d'association avec le Maire. Tous étaient contents de se retrouver et de reprendre leurs activités. Plusieurs associations manquaient à l'appel mais elles seront recontactées. Le planning des différentes activités a été présenté et sera amendé, les conditions d'utilisation des salles ont été évoquées... Une nouvelle association s'est présentée, Bike & Beer, elle fera l'objet d'un article dans le prochain journal. Festi'Pelousey a également expliqué ses prochaines actions.
- Les concerts de l'ADAPEI ont connu un franc succès pour cette première édition. Le partenariat avec la commune a été apprécié par l'association.
- La commune accueillera la fête du timbre en mars 2022, il reste à valider dans les meilleurs délais le visuel de la carte postale qui sera commercialisée à cette occasion.

### **Agenda**

#### **Agenda des élus**

- **Municipalité**
  - Tous les lundis – 18 h 00
- **Comités Consultatifs à venir**
  - Festivités 05 Octobre – 20 h 30
  - Nouveaux projets 13 Octobre – 19 h 00
  - Commission MAPA 08 novembre – 19 h 45
- Penser à bloquer dans vos agendas les dates d'élections 2022
  - Présidentielles 10 et 24 avril
  - Législatives 12 et 19 juin

#### **Événements futurs**

- Don du sang Mercredi 20 Octobre – Maison de Noue

#### **Prochain Conseil Municipal**

- Lundi 8 Novembre 2021 – 20 h 00

#### **Fin de la séance à 23 h 00**